

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9592>

Les textes officiels publiés entre le 4 et le 17 novembre 2024

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: lundi 11 novembre 2024

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale &
associative - Tous droits réservés

Retrouvez une sélection de textes publiés au journal officiel qui auraient pu vous échapper et vous intéresser.

Aménagement du territoire & politique de la ville

Décret n° 2024-1036 du 15 novembre 2024 modifiant certaines dispositions de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de **programmation pour la ville** et la cohésion urbaine relatives aux **contrats de ville** et à la **participation des habitants à l'élaboration de la politique de la ville**

Le décret modifie certaines dispositions des [articles 6, 7 et 13 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014](#) de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, relatives notamment au contenu des contrats de ville et à la participation des habitants à l'élaboration de la politique de la ville, dont le caractère réglementaire a été reconnu par le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 2024-306 L du 25 avril 2024.

[NOR : LRUB2411829D](#)

Décret n° 2024-1037 du 15 novembre 2024 portant sur les **contrats de ville et la participation des habitants à la politique de la ville**

Le décret est pris en application du décret modifiant certaines dispositions de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, relatives aux contrats de ville et à la participation des habitants à l'élaboration de la politique de la ville. Il a pour objectif de préciser le calendrier, le contenu et la durée des contrats de ville et de réaffirmer l'obligation de participation des habitants dans la mise en œuvre de ces contrats.

[NOR : LRUB2418318D](#)

Agriculture & élevage

- Arrêté du 31 octobre 2024 qualifiant le niveau de **risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène**

Cet arrêté qualifiant le niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène est pris suite à la confirmation d'une dynamique forte d'infection dans l'avifaune sauvage migratrice dans les pays voisins et vise à renforcer les mesures de surveillance et de prévention.

[NOR : AGRG2428499A](#)

Assurances, catastrophes naturelles & prévention des risques

Arrêté du 25 septembre 2024 portant **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

En application du [code des assurances](#), les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les **dommages causés par les séismes**.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

[NOR : INTE2424585A](#)

Arrêté du 31 octobre 2024 portant **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

En application du [code des assurances](#), les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les **dommages causés par les inondations et coulées de boue**.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiquées.

[NOR : INTE2428510A](#)

Cohésion des territoires

- Décret n° 2024-973 du 4 novembre 2024 autorisant la création de **budgets annexes pour certaines activités de l'Agence nationale de la cohésion des territoires**

Le décret procède à l'ajout, au sein du [code général des collectivités territoriales](#), d'un article R. 1233-3-1 qui permet à l'ANCT de créer des budgets annexes pour ses activités. Il précise également les compétences du conseil d'administration de l'agence en la matière.

[NOR : PTDB2417821D](#)

Culture & patrimoine

- Arrêté du 2 octobre 2024 déterminant pour l'année 2024 le **nombre d'usagers inscrits dans les bibliothèques accueillant du public** pour le prêt et le montant de la part de la rémunération au titre du prêt en

bibliothèque à la charge de l'Etat

Pour l'année 2024, le nombre des usagers inscrits dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt, pris en compte pour la rémunération au titre du prêt en bibliothèque, se décompose comme suit :

– usagers inscrits dans les bibliothèques publiques : 6 255 699 ;

– usagers inscrits dans les bibliothèques des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur : 1 025 843 ;

– usagers inscrits dans les autres bibliothèques accueillant du public pour le prêt : 250 228.

[NOR : MICE2423435A](#)

Economie, formation & emploi

- Arrêté du 30 septembre 2024 portant attribution de l'**aide financière exceptionnelle** prévue par l'article 5 du décret n° 2024-717 du 5 juillet 2024

Liste des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant de la crise en Nouvelle-Calédonie pouvant bénéficier d'une aide.

[NOR : ECOI2426127A](#)

- Ordonnance n° 2024-978 du 6 novembre 2024 modifiant la loi n° 2023-451 du 9 juin 2023 visant à encadrer l'influence commerciale et à **lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux**

Cette ordonnance modifie la [loi n° 2023-451 du 9 juin 2023](#) visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux, afin d'assurer la compatibilité de la loi française avec le cadre juridique européen, et de répondre ainsi aux observations formulées par la Commission européenne dans son courrier adressé aux autorités françaises en réponse à la notification réalisée le 12 mai 2023, en application de la directive (UE) 2015/1535.

[NOR : ECOI2418969R](#)

- LOI n° 2024-1027 du 15 novembre 2024 visant à poursuivre l'expérimentation relative au **travail à temps partagé aux fins d'employabilité**

[NOR : TEMT2401603L](#)

Elections

- Loi organique n° 2024-1026 du 15 novembre 2024 visant à reporter le **renouvellement général des**

membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie

Par dérogation au premier alinéa de l'[article 187 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999](#) relative à la Nouvelle-Calédonie, les prochaines élections des membres du congrès et des assemblées de province, prévues au plus tard le 15 décembre 2024 par la [loi organique n° 2024-343 du 15 avril 2024](#) portant report du renouvellement général des membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie, ont lieu au plus tard le 30 novembre 2025. La liste électorale spéciale et le tableau annexe mentionnés à l'[article 189 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999](#) précitée sont mis à jour au plus tard dix jours avant la date du scrutin.

Les mandats en cours des membres du congrès et des assemblées de province prennent fin le jour de la première réunion des assemblées nouvellement élues.

[NOR : INTX2426241L](#)

Etat civil

Arrêté du 7 novembre 2024 portant notification des attributions individuelles de la **dotation pour les titres sécurisés** au titre de l'exercice 2024 en application de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales

En application du dernier alinéa de l'[article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales](#), les attributions individuelles mentionnées à ce même article sont arrêtées, au titre de l'exercice 2024, aux valeurs figurant dans les tableaux « Attributions individuelles au titre de la dotation pour les titres sécurisés en application de l'[article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales](#) ». Ces tableaux sont consultables sur le site internet de la direction de l'information légale et administrative dans la liste des documents administratifs parus en 2024 (<https://www.legifrance.gouv.fr/liste/docAdmin>).

La publication du présent arrêté vaut notification des attributions individuelles aux collectivités territoriales.

[NOR : PTDB2429465A](#)

Environnement & énergie

Décret n° 2024-1022 du 13 novembre 2024 portant diverses mesures relatives à la **sécurité des réseaux**, des canalisations de transport ou de distribution de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques et de certains équipements à risques

Ce décret modifie, sur la base du retour d'expérience, certaines dispositions de la réglementation anti-endommagement des réseaux, des canalisations de transport et de distribution à risques, des matériels et appareils à gaz et des appareils à pression.

[NOR : TECP2409386D](#)

Décret n° 2024-1023 du 13 novembre 2024 portant application de l'article 40 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'**accélération de la production d'énergies renouvelables**

Ce décret a pour objet de fixer les modalités d'application de l'[article 40 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023](#) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), qui prévoit pour des parcs de stationnement de plus de 1 500 m² une obligation d'installation d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables. Il donne la définition de la superficie d'un parc de stationnement sur laquelle porte cette obligation. Il définit également les critères relatifs aux exonérations prévues par la loi. Il précise aussi les conditions d'application des sanctions applicables en cas de manquement aux obligations.

[NOR : TECL2412698D](#)

Logement

Décret n° 2024-1004 du 6 novembre 2024 modifiant le décret n° 48-1881 du 10 décembre 1948 déterminant les **prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel**

Les augmentations des loyers des locaux d'habitation régis par la loi du 1er septembre 1948 sont déterminées chaque année par décret. Elles interviennent en vertu de cette loi au 1er juillet. Ce décret majore les prix de base au mètre carré permettant de déterminer la valeur locative résultant du produit de la surface corrigée par le prix de base au mètre carré de chacune des catégories. La surface corrigée est obtenue en affectant la superficie des pièces habitables et celles des autres parties du logement de correctifs afin qu'il soit tenu compte, notamment, de la hauteur sous-plafond, de l'éclairage, de l'ensoleillement et des vues de chacune des pièces habitables ainsi que des caractéristiques particulières des autres parties du local.

[NOR : LRUL2420502D](#)

- Arrêté du 8 novembre 2024 fixant les modalités de calcul et de paiement de la **cotisation additionnelle due à la Caisse de garantie du logement locatif social**

Pour le calcul de la cotisation additionnelle due au titre de 2024 :- la somme forfaitaire prévue au a de l'article L. 452-4-1 du code précité est fixée à 3,5 € ;

– la réfaction appliquée à l'autofinancement net, prévue au b du même article, est fixée à 7,5 % des produits locatifs ;

– le taux applicable à l'autofinancement net, après réfaction de l'assiette prévue au b du même article, est fixé à 2,915 %.

[NOR : LRUL2428210A](#)

Santé

- LOI n° 2024-1028 du 15 novembre 2024 visant à améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes présentant des troubles du neuro-développement et à favoriser le répit des proches aidants

Titre IER : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE SCOLARISATION (Articles 1 à 5) Titre II : ÉTABLIR UN

DIAGNOSTIC PRÉCOCE (Articles 6 à 8) Titre III : SOUTENIR LES AIDANTS (Article 9)

[NOR : MSAC2402474L](#)

Sécurité routière

- Décret n° 2024-976 du 5 novembre 2024 relatif au **permis de conduire international**

Ce décret a pour objet d'introduire dans le [code de la route](#) le permis de conduire international qui est prévu par la Convention de Vienne de 1968 et qui permet aux citoyens des Etats parties à cette convention de justifier de leurs droits à conduire dans ces Etats. Il en précise la définition et les modalités de délivrance aux usagers. Par ailleurs, afin d'améliorer le traitement des demandes, le décret prévoit l'externalisation de l'édition et de l'acheminement du permis de conduire international, tout en précisant le recouvrement des frais afférents. L'instruction des dossiers reste à la charge des services de l'Etat.

[NOR : INTS2409936D](#)

Urbanisme

- Arrêté du 25 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 18 octobre 2024 portant diverses mesures relatives aux **formulaire des autorisations d'urbanisme**

[NOR : LRUL2428903A](#)